

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 22 janvier 2021. Le prochain bulletin de mise à jour de l'ADC paraîtra le 19 février 2021.

Points saillants :

Le chef de l'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19, le Dr Aaron Burry, directeur général adjoint – Affaires professionnelles, trace un portrait par vidéo des tendances de la pandémie et de l'évolution du nombre de cas de COVID-19 au Canada et dans certaines régions du Canada. Cliquez sur l'icône ci-dessous pour voir la vidéo. Le Dr Aaron Burry y aborde notamment les éléments suivants :

- La croissance du nombre de cas de COVID-19 dans le monde commence à ralentir un peu.
- En Allemagne et au Royaume-Uni, il y a une augmentation des taux de mortalité d'une semaine à l'autre, ce qui est préoccupant et accroît la possibilité de nouvelles souches/mutations du virus de la COVID-19.
- Au Canada, le nombre de cas en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec est à la baisse. Les taux de croissance reviennent à ce qu'ils étaient au début de décembre 2020. Cela s'explique par les mesures supplémentaires (comme le confinement strict) mises en place autour de la période des fêtes. Dans certaines provinces, la population est fortement invitée à rester chez elle, à ne sortir que pour les services essentiels et à limiter les rassemblements.

- **Nouveau!** Un nouveau variant hautement contagieux présumé du virus de la COVID-19 a été trouvé dans des centres de soins de longue durée en Ontario. Ce variant semble se propager beaucoup plus rapidement. Cela signifie que le personnel des cabinets dentaires doit être extrêmement vigilant quand il arrive au travail et dans les aires non cliniques/communes.
- **Tendances :** Des flambées de cas de COVID-19 ont été notées chez les membres du personnel dans le milieu de la santé quelques jours après leur vaccination. Il est faux de croire qu'une personne est immunisée immédiatement après avoir été vaccinée. Certains vaccins garantissent une immunité seulement **12 jours après l'administration de la deuxième dose**. En conséquence, une personne peut contracter le virus et le propager si elle baisse la garde. Qui plus est, il n'y a pas encore de données montrant si le vaccin de la COVID-19 est efficace contre d'autres variant du virus. Les personnes sont invitées à continuer d'être vigilantes même après avoir reçu le vaccin.



*Durée de la vidéo : 6 minutes environ. Date d'enregistrement : 19 janvier 2021
[en anglais]*

Efforts de défense des intérêts de la profession déployés par l'ADC et annonces du gouvernement fédéral

M. Don Moors, président du cabinet Temple Scott Associates, fait le point sur les programmes d'aide financière fédéraux et plus encore. Cliquez sur l'icône ci-dessous pour voir la vidéo.



*Durée de la vidéo : 4 minutes environ. Date d'enregistrement : 19 janvier 2021
[en anglais]*

Faits marquants :

Le gouvernement fédéral a changé les critères d'admissibilité à certains de ses programmes d'aide financière :

- **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** : Le gouvernement a augmenté à 75 % le taux de subvention salariale maximale pour la période commençant le 20 décembre 2020 et il maintiendra ce taux jusqu'au 13 mars 2021. Il est maintenant possible de soumettre une demande pour la période du 20 décembre 2020, au 16 janvier 2021.
- **Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)** : Afin de rassurer un peu les entreprises et autres organisations, le gouvernement a prévu de maintenir les taux de la SUCL pendant trois périodes additionnelles. Cela signifie qu'un taux de subvention de base allant jusqu'à 65 % sera offert pour les dépenses admissibles jusqu'au 13 mars 2021.
- **Mesure de soutien en cas de confinement** : Conformément au nouveau programme de soutien en cas de confinement, les organisations assujetties à un confinement et tenues de fermer leurs portes ou de réduire considérablement leurs activités sur ordre de la santé publique sont admissibles à un supplément de 25 % qui s'ajoute au taux de base de 65 % du SUCL. Le gouvernement maintiendra ce supplément de 25 % en cas de confinement pour trois périodes additionnelles, soit jusqu'au 13 mars 2021.
- **Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)** : Depuis le [4 décembre 2020](#), les entreprises admissibles qui sont confrontées à des difficultés financières à cause de la COVID-19 peuvent obtenir un deuxième prêt conformément au CUEC pouvant atteindre 20 000 \$ – en plus du montant initial de 40 000 \$ qui a été offert aux petites entreprises.

La moitié de cette aide supplémentaire, soit jusqu'à 10 000 \$, sera radiée si le prêt est remboursé d'ici le 31 décembre 2022. Cela signifie que le prêt supplémentaire fait effectivement passer les prêts du CUEC de 40 000 \$ à 60 000 \$ pour les entreprises admissibles, dont un total de 20 000\$ sera radié si le solde du prêt est remboursé dans les délais.

La date limite sera reportée du 31 décembre 2020 au 31 mars 2021. Pour faire une demande, les entreprises et organismes à but non lucratif admissibles doivent communiquer avec l'institution financière qui leur a accordé le premier prêt du CUEC et fournir l'information et la documentation exigées.

Voir la vidéo pour un complément d'information sur chacun des programmes d'aide.

Nouveau! L'ADC a maintenant mis à jour les pages de son site Web qui portent sur les [programmes d'aide financière du gouvernement fédéral](#).

Autres informations importantes sur la scène fédérale :

Nouveau! Remaniement ministériel : Le 12 janvier 2021, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé des changements à la composition de son cabinet des ministres; le portefeuille de la Santé n'est toutefois pas touché. Les changements comprennent :

- le passage de François-Phillipe Champagne des Affaires étrangères au ministère de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie;
- le passage de Marc Garneau du ministère des Transports à celui des Affaires étrangères;
- le retour au cabinet de James Carr à titre de ministre sans portefeuille (représentant spécial pour les Prairies);
- l'entrée au cabinet d'Omar Alghabra à titre de ministre des Transports.

Des précisions : Lettres de mandat supplémentaires : Le Bureau du premier ministre a publié les lettres de mandat supplémentaires des ministres le 15 janvier 2021. Elles s'ajoutent aux lettres de mandat de 2019. La lettre de mandat supplémentaire de la ministre de la Santé ne mentionne pas les soins dentaires et elles portent en grande partie sur des préoccupations liées à la pandémie, sur la nécessité d'un engagement national en vue d'établir des normes pour les soins de longue durée, sur l'élargissement de l'accessibilité à des soins de santé virtuels, sur l'accélération des travaux d'élaboration d'un régime national universel d'assurance médicaments, et sur un partenariat soutenu avec les communautés autochtones. La lettre en entier se trouve [ici](#).

La lettre de mandat supplémentaire de la vice-première ministre, Mme Chrystia Freeland, comprend la bonification du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Elle précise aussi que les programmes d'aide d'urgence pour la population et les entreprises canadiennes sont de nature temporaire – le temps que dure la pandémie de COVID-19. La lettre en entier se trouve [ici](#).

Des précisions : Les députés de la Chambre des communes seront appelés à se prononcer sur le projet de loi d'initiative parlementaire du député néo-démocrate Peter Julian – *Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments* – en février 2021. Il est peu probable que le projet de loi soit adopté.

À venir : L'ADC suit les annonces entourant le budget fédéral : Le gouvernement fédéral doit déposer un budget d'ici le 1^{er} avril 2021. Les libéraux fédéraux continuent d'avoir une avance de 4 à 5 points dans les sondages sur les conservateurs, ce qui alimente les spéculations sur la tenue prochaine d'une élection. Il est possible que le vote sur le budget déclenche une élection.

Des précisions : Activités de la Chambre des communes et des comités : La Chambre des communes reprendra ses travaux réguliers le 25 janvier 2021, à l'instar de la plupart des comités, y compris le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes. L'ADC fera le point dès qu'il y aura du nouveau.

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le Groupe de travail comprend des représentants de toutes les associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC. Les membres de ce groupe se concertent pour :

- faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
- élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'équipement de protection individuelle (ÉPI);
- définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

En cours : Santé mentale en milieu de travail : Il est important de prendre soin de sa santé mentale et de sa santé générale, tout particulièrement durant la pandémie de COVID-19. Le groupe de travail coordonne l'évaluation d'un petit cours sur la santé mentale en milieu de travail pour voir s'il serait valable de l'adapter au secteur de la médecine dentaire. Des précisions suivront quand l'évaluation sera terminée.

Rappel : Le Groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et d'établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au Groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales et territoriales membres de l'ADC.

Groupe de réflexion de l'ADC sur la prévention des infections

Ce groupe de réflexion a la responsabilité de recueillir et de compiler de l'information sur la prévention des infections pour appuyer le Groupe de travail sur la reprise des activités. Il se réunit chaque jeudi jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de toutes ses tâches. Il fait ses efforts sur quatre domaines clés, à savoir :

- la réduction au minimum des émissions de particules infectieuses;
- les façons de limiter la dispersion des particules infectieuses aux zones environnantes;
- la protection du personnel et des patients dans le cabinet dentaire, y compris les exigences en matière d'ÉPI;
- les protocoles de contamination et de désinfection.

À venir bientôt : Ressource sur les réticences à se faire vacciner. La population canadienne devrait avoir accès à d'autres vaccins en mars ou en avril. En prévision de ce moment, l'ADC préparera une trousse de ressources pour contrer la réticence à se faire vacciner à l'intention du personnel et des patients des cabinets dentaires. Ce matériel sera offert à toutes les associations dentaires membres de l'ADC, qui pourront l'adapter et s'en servir à leur guise auprès de leurs membres.

Rappel : Document sur l'utilisation des blouses médicales en médecine dentaire. En collaboration avec le Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités, le Groupe de réflexion a élaboré ce document et l'ADC l'a diffusé à ses associations membres par l'entremise du Groupe de communication du secteur dentaire. Elles pourront y ajouter leur logo et en adapter le contenu comme bon leur semble.



Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19. Depuis le dernier bulletin de Mise à jour sur la COVID-19, les discussions ci-dessous ont été enregistrées. Vous ne voudrez pas les manquer.

- [Mise à jour sur la COVID-19 de 2021 – Incidences sur les cabinets dentaires](#) : Le Dr Aaron Burry parle de vaccination, des réticences qu'elle suscite et des rumeurs enflammées qui circulent dans les médias sociaux, de la validité ou de l'inutilité du dépistage compte tenu de la vitesse de propagation communautaire du virus, et enfin de la nécessité de poursuivre la mise en application de protocoles de protection dans les cabinets. [en anglais] **(14 janvier 2021)**

- [Composer avec ses inquiétudes](#) : La Dre Sally Safa souligne l'importance de classer ses inquiétudes en fonction de celles sur lesquelles il est possible d'agir et de celles sur lesquelles il est impossible d'agir. Elle recommande de réserver du temps précis dans son horaire pour « s'inquiéter » et signale l'importance de trouver des personnes en qui se confier. [en anglais] **(4 janvier 2021)**

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles dignes d'intérêt](#) » liées à la COVID-19.

Rappel : Le numéro 7 de L'essentiel de l'ADC est affiché [en ligne](#). Voici les points saillants de l'édition qui traite de la pandémie :

- Réponses à vos questions liées à la COVID-19
- Survol des traitements pharmacologiques proposés contre la COVID-19



Cliquez sur l'image pour consulter le numéro 7 de L'essentiel de l'ADC (2020)

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Les derniers renseignements sur les programmes d'aide financière fédéraux ont été ajoutés au [site Web de l'ADC](#) le 4 décembre 2020. Si vous avez besoin d'aide pour vous y retrouver dans ces programmes qui s'adressent aux particuliers et aux entreprises, il vous suffit d'appeler au **1-866-232-0385, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 20 h (heure avancée de l'Est)**.



Santé mentale et bien-être

Nouveau! Étude nationale sur la santé des professionnels : Une équipe de recherche interdisciplinaire et pluriuniversitaire, dirigée par la Dre Ivy Bourgeault de l'Université d'Ottawa, mène une importante étude sur ce que vivent les professionnels du point de vue de leur santé mentale et sur ce qui se répercute dans leur vie personnelle, professionnelle et familiale.

Les études de cas portent sur des professionnels issus du milieu universitaire, de la comptabilité, de la médecine dentaire, de la médecine, de la profession de sage-femme, des soins infirmiers et de l'enseignement. L'équipe de recherche s'intéresse particulièrement au rôle du genre sur les expériences vécues. Certaines questions porteront aussi sur l'incidence de la COVID-19 sur la santé mentale.

Les associations membres peuvent inviter les dentistes qui s'intéressent aux questions de santé mentale en milieu de travail à prendre part à cette étude. Pour tout savoir : [affiche et document de recrutement](#) [en anglais seulement].

Deux façons de participer à l'étude :

1. Enquête en ligne : <https://bit.ly/2MeMta1>
2. Entrevue téléphonique ou en mode virtuel : HPW@uottawa.ca

Il ne vous faudra que 15 à 20 minutes pour répondre à l'enquête. L'entrevue pourrait prendre de 40 à 60 minutes. Les personnes qui participent à l'entrevue recevront 20 \$.

Rappel : La Commission de santé mentale du Canada offre de l'information utile pour s'occuper de sa santé mentale et de son bien-être et pour composer avec l'isolement durant la pandémie de COVID-19. On y trouve par exemple :

- [des ressources sur la COVID-19](#) : Ce lien offre une série de ressources utiles, y compris des affiches, des illustrations infographiques, des fiches-conseils, des occasions de formation, des webinaires et plus encore.
- une fiche-conseil : [Santé mentale en milieu de travail](#) [le français se trouve à la deuxième page]
- une fiche-conseil : [Avoir une meilleure résilience en temps de pandémie](#)
- une fiche-conseil : [Astuces pour s'adresser à une personne en crise à l'heure de la COVID-19](#)

Rappel : L'ADC rappelle aux particuliers qu'ils peuvent obtenir un soutien en matière de santé mentale et de bien-être en appelant le Programme d'aide aux membres (PAM) du CDSPI au **1-844-578-4040** ou en consultant le site www.travailsantevie.com.

Le PAM offre différentes ressources pour aider les personnes à composer avec les tourments de la vie. Il s'agit de services confidentiels de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les personnes qui sont aux prises avec des difficultés en santé mentale ou qui ont besoin de conseils sur l'exercice physique, l'alimentation ou le rôle parental. Les services et ressources du PAM sont assurés par l'entremise du cabinet Shepell, le plus grand fournisseur de programmes d'aide pour le personnel et les familles au Canada.



Ce programme offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrecoups de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-800-267-6354
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca/fr



CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION
ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.